

## I - LES CONCEPTS

### **Le Compte de l'éducation**

Le Compte de l'éducation vise à mesurer l'effort monétaire que la collectivité consacre au système éducatif. Il constitue un compte satellite de la comptabilité nationale permettant de rassembler, au sein d'un cadre synthétique, l'ensemble des flux financiers relatifs aux dépenses d'éducation réalisées à l'intérieur du territoire. L'objectif est de permettre l'analyse de l'économie du domaine de l'éducation, d'étudier les modes de financement ainsi que les coûts de production des activités scolaires et extrascolaires. Le Compte de l'éducation de Nouvelle Calédonie est réalisé à partir de la méthodologie nationale du Ministère de l'Education. Un certain nombre de sources et de traitements statistiques sont exploités en fonction des spécificités du territoire et des données disponibles.

### **La Dépense Intérieure d'Education (DIE)**

La Dépense Intérieure d'Education est le principal agrégat produit par le Compte de l'éducation et correspond à la somme des dépenses d'éducation réalisées sur le territoire par les différents financeurs. Ainsi, les dépenses réalisées hors territoire (exemple : formation en métropole) sont exclues du champ d'étude du compte. La DIE permet de mesurer l'effort consenti par la collectivité pour le fonctionnement et le développement du système éducatif.

### **Les dimensions du Compte de l'éducation**

Le Compte de l'éducation est un système d'information dont les données monétaires sont présentées, dans un cadre synthétique, sous différentes dimensions :

- a) Les niveaux de formation : intègrent l'ensemble des dépenses d'éducation liées aux niveaux de formation définis par le Compte que sont : le premier degré, le second degré, l'enseignement supérieur, la formation extrascolaire.
- b) Les activités ; représentent l'ensemble des activités liées au domaine de l'éducation pour lesquelles il est possible d'apporter des informations économiques. Cela concerne les activités d'enseignement et de formation professionnelle, les activités annexes en appui à la scolarité (administration, cantines etc.) ainsi que les biens et services liés (transports scolaires, fournitures etc.).
- c) Les unités de financement: identifient l'ensemble des agents économiques supportant les dépenses d'éducation sur le territoire. En Nouvelle-Calédonie les unités de financement répertoriés par le Compte de l'Education sont: l'Etat, la Nouvelle-Calédonie, les provinces, les communes, les autres administrations publiques (Chambres consulaires, Hôpitaux), les ménages et les entreprises privées.

- d) Les unités de production : représentent les agents économiques dispensant une quelconque activité d'enseignement ou une activité annexe liée à l'éducation (établissements scolaires, centres de formation etc.). Pour réaliser ces activités les unités de production utilisent les ressources mises à disposition par les unités de financement.

### **Financement initial et financement final**

La distinction entre financement initial et financement final traduit l'existence de transferts financiers entre les différentes unités de financement. L'analyse de ces flux permet d'identifier quel est le financeur initial (avant transferts) ou le financeur final (après transferts) des activités d'enseignement. Les transferts identifiés par le Compte de l'éducation sont les suivants : les contrats de développement et contrats d'agglomération, les bourses aux ménages, la dotation d'équipement des collèges, la dotation transports scolaires, la dotation à la médecine scolaire du premier degré, et la participation des entreprises à la formation professionnelle continue. La dotation de fonctionnement versée par l'Etat aux provinces au titre de l'enseignement primaire public n'est pas intégrée dans le financement initial.

### **Dépense moyenne par élève**

La dépense moyenne d'éducation par élève est calculée en rapportant les dépenses globales par niveau d'enseignement (exceptées les activités de formation continue et extrascolaires), aux effectifs d'élèves constatés en 2010.

### **Dépenses courantes et dépenses en capital**

Les dépenses courantes comprennent les rémunérations des salariés et les charges sociales, les coûts de fonctionnement, les subventions de fonctionnement ainsi que les dépenses réalisées par les ménages. Les dépenses en capital (ou d'investissement) correspondent aux dépenses immobilisables telles que les constructions, l'équipement matériel etc. Les amortissements et opérations d'emprunt ne sont pas retracés par le Compte de l'éducation.

## **II - LES SOURCES**

Les informations statistiques recensées pour l'élaboration du Compte de l'éducation proviennent des sources suivantes:

- a) les dépenses de l'Etat sont évaluées à partir des comptes de l'Etat en Nouvelle-Calédonie transmis par le Département des Comptes Nationaux de l'INSEE. Les données relatives aux contrats de développement et à l'enseignement agricole sont renseignées par les services du Haut-commissariat à la République en Nouvelle-Calédonie.
- b) les comptes des provinces, de la Nouvelle-Calédonie et des communes sont définis sur la base de leurs comptes administratifs. Certaines informations complémentaires sont transmises par des services spécialisés (Direction de la Formation

Professionnelle Continue, Direction des Ressources Humaines et de la Fonction Publique de Nouvelle-Calédonie...) et une enquête est spécialement réalisée auprès des communes du territoire afin d'isoler leurs dépenses d'éducation.

- c) le compte des ménages est reconstitué à partir : des dépenses effectuées sous forme d'inscriptions ou de cotisations (cantines, scolarité privée ...); des achats de fournitures scolaires estimés à partir des dépenses par élève calculées en métropole et majorées de l'indice de comparaison des prix entre la France et la Métropole; des achats de prestations de service réalisés auprès des entreprises calédoniennes d'enseignement extrascolaire (soutien scolaire, cours de danses etc.) dont les données proviennent de l'exploitation des liasses fiscales transmises par la Direction des Services Fiscaux.
- d) le compte des entreprises est principalement constitué à partir des déclarations annuelles effectuées par les entreprises auprès de la Direction de la Formation Professionnelle Continue.